

## Sainte-Croix-Vallée-Française

### Compte rendu de la séance du conseil municipal 12 mai 2015

Le conseil municipal dûment convoqué par le Monsieur le maire s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean HANNART, Maire.

La séance publique a été ouverte à 20 heures.

#### **Étaient présents : 8 membres**

- Jean HANNART, Maire, Président de séance,
- Vincent DELORY, Hélène BRUNETEAU, adjoints
- Joani GASTOU, Cécile HUGON, Julien LESPINE, Bruno MARK, Christophe MAURIN, Conseillers municipaux,

**Étaient absents :** Michel THYRARD, Francis BRUC, Patrick ROUX

**Procurations :** F BRUC pour C MAURIN, M THYRARD pour J HANNART

#### **I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec le CGCT à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, ...H BRUNETEAU.....

Ayant proposé sa candidature, Elle est désignée pour remplir cette fonction.

#### **I) Informations**

- **Bulletin municipal et comptes rendu de conseil**, le bulletin devra sortir courant juillet
- Une explication sur la chartre forestière en cours d'élaboration sera fournie. Les horaires de permanence *d'habitat et développement* seront publiés. Des explications sur le fonctionnement de l'office de tourisme intercommunautaire sont à prévoir.
- Il serait souhaitable que les comptes-rendu de conseil soient faits avant le conseil suivant de sorte qu'ils puissent être approuvés au fur et à mesure.
- **Proposition de réunion avec le sous-préfet (ordre du jour à définir : antenne OTI, )**  
Mr le sous- préfet de Florac propose de nous rencontrer avec un ordre du jour à définir, Parmi les sujets à étudier, il y a:
  - Les difficultés liées à l OTI et la gestion des locaux,
  - Les priorités du conseil :
    - a) l eau et les assainissements. Comment faire pour que les programmes en cours concernant la sécurisation des périmètres de captages ne nous empêchent pas de mener à terme la rénovation de nos assainissements et le raccordement des Mazes ?
    - b) Des financements sont nécessaires pour remettre à niveau les bâtiments de la commune.  
Pour les HLM, un point devra être fait pour mesurer le résultat des actions entreprises.
- **Rythmes scolaires**, A l'unanimité, le conseil demande que des dérogations puissent être accordées à nos territoires de sorte que les enfants qui ont des temps de transport plus longs puissent avoir les temps de récupération dont ils ont besoin. Le PEDT (projet éducatif des territoires) devra être modifié avant le 15 mai avec des TAP (temps d'aménagements périscolaires) sur une seule demi-journée.

- **Point sur les travaux en cours**

Après accord du CCAS, l'aménagement du Rond va pouvoir être entrepris par l'association "TOU".

La fondation du patrimoine devrait pouvoir nous aider sur le financement de la réparation du toit du château, sur la calade à remettre en état pour l'évacuation des eaux de pluies de Dineirose, sur les travaux à prévoir pour le pont des camisards à PONT RAVAGERS, sur les travaux à prévoir pour l'église romane.

EAU assainissements : l'enquête publique qui permettra de régulariser les captages menée par le Cabinet FAGES, est en cours comme prévue dans la précédente programmation. L'assistant à maîtrise d'ouvrage pour le schéma directeur des assainissements nous a transmis son analyse des offres à décider avant l'été. Les premières mesures sont prévues courant août. Les fuites d'assainissements ont été réparées et, le drainage de la fosse de Pont Ravagers réalisé par les employés communaux et intercommunaux. L'arrêté d'interdiction de baignade sera levé dès la confirmation des résultats des analyses de l'ARS (Agence Régionale de Santé). Pour l'enfouissement des réseaux secs et humides rive droite, les travaux sont prévus pour fin septembre. Un arrêté de circulation sera pris pour une quinzaine de jour. Pour le débroussaillage, il faudra prendre en compte les travaux prévus au programme de voirie à Ségalierette et à la Rouveyrette

## **II) Délibérations**

- **Modification temps de travail – secrétaire de mairie – grade de rédacteur**

Le maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de la secrétaire de mairie (grade de rédacteur avec 32 heures hebdomadaires) afin de répondre aux besoins des services de la collectivité notamment sur les points suivants :

- Archives, aménagement, organisation mairie et dématérialisation,
- Dossiers en lien avec l'entretien du patrimoine communal et dossiers eau et assainissement,
- Gestion et encadrement des personnels,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de porter, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, de 32 heures à 35 heures le temps hebdomadaire moyen de travail de la secrétaire de mairie.

**PRECISE** que les crédits suffisants ont été prévus au budget de l'exercice 2015.

- **Subventions aux associations**

Sur proposition du maire, le conseil municipal, décide d'attribuer les subventions ci-dessous

:	- ARTISANS BATISSEURS PIERRES SECHES	100 €
	- AGENCE DEPARTEMENTALE INFORMATION LOGEMENT	55.20 €
	- ASSOCIATION BALLET BROSS	50 €
	- FSE COLLEGE ST ETIENNE VF	360 €
	- FSE COLLEGE FLORAC	30 €
	- COMITE DES FETES LES BONS VIVANTS	150 €

- ASSOCIATION DEMAIN SANS FAUTE	150 €
- ECOLE PONT RAVAGERS (LES AMIS DE L'ECOLE)	100 €
- ECOLE DE SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE	360 €
- ATELIER MUSICAL	1045 €
- FOYER RURAL	1000 €
- ASSOCIATION LA GYM J'Y VAIS	200 €
- ASSOCIATION DE L'EGLISE ROMANE DE MOLEZON	100 €
- ASSOCIATION NERE	70 €
- ASSOCIATION LE PETASSOU fonctionnement	200 €
- ASSOCIATION LE PETASSOU hebdomadaire de l'été	300 €
- ASSOCIATION TERRA NOSTRA	150 €
- ASSOCIATION TRAIT D'UNION	500 €

Vote Pour : 8    Abstention : 1

- **OTI (Office de Tourisme Intercommunal), délibération modificative du budget**

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
022 – dépenses imprévues		-220.20
6132 – location immobilière		1800
6574 - subventions		-1579.80

- **OTI, délibération bail**

Le maire expose que le maintien de l'office de tourisme à Sainte Croix Vallée Française, est soumis, dans le cadre de la convention OTI à une charte qualité. Ainsi, afin de répondre aux demandes exprimées par l'OTI et de permettre la réouverture et le maintien dans le temps de ce service, le maire propose :

- De signer un bail de location avec le propriétaire afin de disposer d'une partie des locaux pour l'OTI et de garder une salle pour d'autres activités, notamment l'animation du site « chemin de mémoires ». Le montant du loyer annuel étant à ce jour évalué à 1800 €
- D'équiper la commune d'un service Wi-fi public sécurisé, pour un montant estimé à 230 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- la proposition de bail
  - l'acquisition d'une borne de sécurité Wi-fi et l'abonnement à ce service
- et, mandate le maire pour signer le bail et les conventions d'utilisation des locaux.

- **Adhésion au service retraite du Centre De Gestion 48**

- Le maire présente la proposition du CDG 48 d'une convention d'adhésion relative au service retraite CNRACL. Dans le cadre de cette convention le CDG 48 propose de prendre en charge auprès de la CNRACL et de ses services les missions dématérialisées suivantes :

- Affiliation des agents ;
- Liquidation des droits à pension normale, d'invalidité ;
- Reprise d'antériorité : gestion de carrière : relevé de situation (RIS) ;
- Pré liquidation (EIG)
- En contrepartie la commune s'engage à fournir au CDG 48 toutes les informations et documents en respectant les délais mentionnés. La convention est passée du 1<sup>er</sup> janvier

2015 au 31 décembre 2017 soit pour une durée de 3 ans

*Contribution financière* : Affiliation : 20€, Liquidation droits pension normale : 80€,  
Liquidation droits pension d'invalidité : 90€, Reprise d'antériorité : gestion comptes  
individuels : 40€, Reprise d'antériorité : Simulation de calcul : 55 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la proposition de convention avec le CDG 48 et mandate le maire pour la signer.

#### **IV Calendrier réunions**

Commission logement 21 mai 2015

Commission travaux 22 juin 19heures

Conseils 22 juin 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est levée à 22h15.